

## Une association dénonce la mauvaise prise en charge des lésions précancéreuses du col de l'utérus

**La Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV) appelle à une meilleure prise en charge des lésions précancéreuses du col de l'utérus. Réalisées par excès, certaines opérations augmentent le risque d'accouchements prématurés chez les jeunes femmes traitées.**

Deuxième cancer le plus fréquent dans le monde chez les femmes de moins de 45 ans, le cancer du col de l'utérus a touché en France en 2015 plus de 2797 femmes et a entraîné la mort de 1 092 d'entre elles.

Une [infection par le papillomavirus \(HPV\)](#) peut parfois évoluer en [cancer du col de l'utérus](#) : le virus est à l'origine de 70 % des cancers du col de l'utérus. Pour prévenir cette infection, il existe deux moyens : le [vaccin anti-HPV](#) et le [frottis](#). Ce dernier permet d'identifier la présence de cellules précancéreuses. Si des lésions du col utérin sont détectées, une [conisation](#) est généralement proposée pour les retirer. Il s'agit d'une intervention chirurgicale généralement réalisée sous anesthésie locale qui consiste à retirer une partie du col de l'utérus porteuse de lésions susceptibles de se canceriser.

### Un tiers des conisations pourraient être évitées

Chaque année en France, 25 000 femmes subissent une conisation dont près d'un tiers auraient pu être évitées, indique la SFCPCV. Aussi, "*sur les 3 500 hystérectomies (ablation de l'utérus) qui sont réalisées pour des lésions du col utérin, 50 % d'entre elles sont réalisées fort probablement par excès*", ajoute l'association. Dans un communiqué, celle-ci tire la sonnette d'alarme concernant ces opérations non anodines pouvant entraîner des [grossesses à risque](#) ou [accouchements prématurés](#) par la suite, liés au "raccourcissement" du col.

### Rendre la colposcopie systématique en France

La SFCPCV rappelle que pour éviter les conisations et hystérectomies abusives, l'utilisation de la colposcopie est nécessaire. La colposcopie consiste à mieux visualiser les lésions qui peuvent alors être prélevées (biopsie). Cette pratique permet de distinguer préalablement les lésions bénignes des lésions malignes.

*"L'utilisation de la colposcopie permet lors d'un traitement d'une pathologie du col, d'amoindrir le geste thérapeutique sans pour autant obérer le résultat en terme de succès thérapeutique tout en diminuant de ce fait les conséquences obstétricales chez des patientes souvent très jeunes",* explique l'association. Cette dernière regrette que la colposcopie ne soit pas systématique en France. *"Au Royaume Uni, où le contrôle colposcopique est systématiquement utilisé, le taux d'accouchement prématuré après le traitement d'une pathologie du col est significativement amélioré".*

### Une charte pour bien choisir son praticien

Dans un communiqué, la SFCPCV recommande donc aux femmes touchées par des lésions du col utérin de *"se tourner vers un praticien adhérent à la charte de qualité en colposcopie"*. Cette charte a pour objectif :

- **D'homogénéiser la formation initiale continue des gynécologues en charge de la prévention du cancer du col**
- **D'assurer la conformité des pratiques dans la prise en charge diagnostique et thérapeutique des précurseurs du cancer du col** dans le cadre des recommandations nationales voire Européennes.

L'association rappelle également que le vaccin anti-HPV permet d'éviter dans l'avenir ces traitements chirurgicaux. La France a le taux de couverture le plus bas des pays développés.

Deuxième cancer le plus fréquent dans le monde chez les femmes de moins de 45 ans, le cancer du col de l'utérus a touché en France en 2015 plus de 2797 femmes et a entraîné la mort de 1 092 d'entre elles.

Ecrit par:

**Annabelle Iglesias**

Créé le 04 janvier 2017

<http://www.doctissimo.fr/sante/news/mauvaise-prise-en-charge-lesions-precancereuses-col-de-l-uterus>